



AGENT/E D'ENTRETIEN DES LOCAUX

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre	Direction Sports, Montagne & Tourisme – N°038250822001008
Date de diffusion	22/08/2025
Nombre de poste	1
Poste à pourvoir	Dès que possible
Date limite de candidature	22/09/2025
Type d'emploi	Titulaire ou Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité
Type de recrutement	Poste permanent
Cadre d'emplois	Des adjoints techniques territoriaux - Catégorie C (filière technique)
Lieu de travail	Piscine de Pontcharra – 696 Avenue de la Gare - 38530 Pontcharra
Temps de travail	Temps non complet 28h00 heures hebdomadaires
Environnement de travail	<p>Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.</p> <p>Au sein du service sport de la direction Sport Montagne Tourisme, le pôle aquatique est constitué de 2 piscines (Crolles, Pontcharra) et d'une base de loisirs (la Terrasse). Le poste est basé sur la piscine de Pontcharra. Pour nécessité de service, tous les agents peuvent travailler pour le pôle aquatique.</p>
Descriptif du poste	Sous la responsabilité du responsable adjoint de la piscine de Pontcharra, vous aurez principalement la charge du nettoyage et de la désinfection des locaux : piscine intercommunale (bâtiment récent en centre-ville, ouvert 7j/7). Vous travaillerez en lien avec 7 Maîtres-Nageurs Sauveteurs, 6 agents d'entretiens des locaux et 2 agents d'accueil.
Missions	<ul style="list-style-type: none">➤ Contrôler les installations et entretenir la piscine intercommunale dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité➤ Effectuer le nettoyage des bâtiments : vestiaires, hall d'accueil, abords du bassin, bureaux, sanitaires, bureaux, parking, ...➤ Utiliser les produits et matériels d'entretien adaptés à la spécificité des matériaux traités➤ Appliquer les règles de sécurité en matière de dosage des produits et port des EPI➤ Réaliser l'entretien des espaces verts : taille haies, débroussailleuse, tondeuse et autoportée➤ Détecter les dysfonctionnements➤ Procéder aux petites réparations de remise en état des équipements
Profil demandé	<ul style="list-style-type: none">- Expérience appréciée dans l'entretien et la désinfection de bâtiment recevant du public,- Connaissances de base en hygiène et sécurité.- Capacité à lire et comprendre une notice,- Sens de l'organisation et adaptabilité,- Rigueur professionnelle et réactivité,- Aptitudes manuelles et sens de l'observation,- Sens du contact et du service public,- Savoir nager de préférence.

Spécificités du poste	<p>Plage horaire : entre 5h et 20h30 en fonction du roulement, matin ou après-midi. Travail 1 week-end sur 3. Travail de nuit 1 à 2 fois par semaine à 5h00 du matin. Déplacements occasionnels au sein des structures couvertes par le service.</p>
Rémunération	<p>Salaire minimum par mois de 1441.38 € brut (échelon 1) + 232 € brut prime fonction + prime complémentaire équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Tickets restaurant avec participation de 60% employeur. • Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an) • Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe). • Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.
Procédure	<p>Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : https://www.le-gresivaudan.fr/emploi ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.</p> <p>Pour les fonctionnaires, merci de joindre votre dernier arrêté.</p>
Règle statutaire	<p>Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2^o du CGFP).</p>
Travailleurs handicapés	<p>Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.</p>